

Accueil / Vos services / Démarches administratives / Urbanisme

## **URBANISME**

Avant tout commencement de travaux vous devez au préalable déposer une demande d'autorisation en mairie et vérifier dans quelle zone se trouve votre projet.

- Pour un terrain en zone UB ou UA au PLU: une DP est exigée si les travaux créent sont entre 5 m² et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Au-delà des 40m² un permis de construire sera nécessaire.
- Pour un terrain en zone N, NZh ou A au PLU: une DP est exigée si les travaux créent sont entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Au-delà des 20m² un permis de construire sera nécessaire.

### Une déclaration préalable de travaux (DP) :

1 mois d'instruction est nécessaire pour une DP. Le délai est augmenté lors d'une demande de pièces complémentaires ou d'une demande d'avis lorsque le bien fait partie du périmètre classé.

#### Un permis de construire (PC):

2 mois d'instruction sont nécessaires pour un PC. Le délai est augmenté lors d'une demande de pièces complémentaires ou d'une demande d'avis lorsque le bien fait parti du périmètre classé.

#### Recours à l'architecte:

Le seuil fixé est de 150m² de surface de plancher, au-delà duquel le recours à un architecte est obligatoire pour les personnes physiques qui édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole.

\*Tous nos dossiers d'urbanismes sont instruits par le service instructeur de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Toutefois, les dossiers sont à deposer en Mairie.

Lien téléchargement pour les formulaires : <a href="http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319">http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319</a>

# DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Réglementation Plan Local d'Urbanisme (PLU) Plan zonage Plan Local d'Urbanisme Avis PPA Notice explicative modification simplifiée Orientations d'aménagements particuliers (OAP) Pièces administratives

#### **MAIRIE DE SAINT-AUGUSTIN**

6 place du 27 août 77515 Saint-Augustin 01 64 03 15 12

**Nous contacter** 

Copyright 2025 Mairie de Saint-Augustin